

République française  
Département de l'Isère  
COMMUNE DE SAINT-AREY

**Séance du mardi 28 mars 2023**

Date de la convocation : 18/03/2023

Membres en exercice : 7      *L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

Présents : 6

Votants : 7

**Présents :** Anne STUTZ, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

**Représentés :** Gérard JULIEN

**Excusés :**

**Absents :**

Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON

**DE\_2023\_011 - Objet : Affectation des résultat 2022**

7.1.3:Divers ( comptes de gestion, virements de crédits, réquisiti

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de STUTZ Anne

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 194 320.37 euros**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	162 887.68
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 425.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>31 432.69</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>194 320.37</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>194 320.37</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	194 320.37
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
<del>Déficit résiduel à reporter - budget primitif</del>	

Préfecture d'Isère
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2023
038-213803612-20230328-DE_2023_011-DE

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 28 mars 2023

Le Maire



RF Préfecture d'Isère
Contrôle de légalité 2 Date de réception de l'AR: 05/04/2023 038-213803612-20230328-DE_2023_011-DE